

COMMUNE DE SAINT-PONT**SESSION ORDINAIRE DU 23 février 2017**

Convocations en date du 17 février 2017

Présents : Mme Agnès CHAPUIS, M. Christophe DILON, M. Raymond MOULIN, M. Roland ARBOUSSET, M. Nicolas AUROUX, Mme Maria BARTOLOMEU, M. Patrick DUFOUR, Mme Christine MATHIAS, M. Jacky RAMBEAUD, M. Thierry SPAGNOLO, Mme Nelly VERGNE.

Pouvoir : Mme Marie-Ange LAPRUGNE à Mme Agnès CHAPUIS, M. André BONNELYE à M. Raymond MOULIN, Mme Caroline BARDOT à Mme Nelly VERGNE, à M. Raymond MOULIN.

Absents excusés : Mme Marie-Claude QUESADA.

Secrétaire de séance : M. Roland ARBOUSSET.

1. Approbation du procès-verbal du dernier conseil municipal :

Mme le Maire donne lecture du procès-verbal de la précédente réunion du 30 janvier 2017. Le PV est approuvé à l'unanimité des membres présents.

2. Compte rendu des commissions communales :

- Espaces Publics : s'est réunie le lundi 20 février à 14h30 pour l'aménagement de l'aire de jeux Rue du Château et Route de Broût-Vernet, qui est un espace public. Suite point 6.
- Relations extérieures : s'est réunie le lundi 20 février à 17h30, puis à 18h30 en présence des présidents des associations de St Pont. La commune prend de l'ampleur. Pour accorder ou non les subventions aux associations, la commission a établi une procédure, qu'elle a présenté aux présidents des associations. Ceux-ci devront désormais retirer un dossier de demande de subvention, fournir le dernier procès-verbal de leur assemblée générale, ainsi que le dernier bilan financier. Ils devront motiver leur demande par des actions à St Pont largement communiquées à l'avance afin que tout habitant puisse s'inscrire. De plus, Mme le Maire a demandé que tous les présidents des associations soient présents lors des manifestations organisées par la municipalité ainsi qu'aux différentes cérémonies officielles auxquelles ils sont systématiquement invités. Tous ces paramètres entreront dans le calcul de la subvention. Les associations sont également invitées à transmettre leurs différentes manifestations pour diffusion sur le site internet de la mairie, ainsi que sur la page facebook et par voie d'affichage.

3. Compte rendu des commissions intercommunales :

- SIVOS d'Escurolles : réunion du 07 février 2017. Mme CHAPUIS a participé. Ordre du jour : élaboration des menus. Mme le Maire est intervenue sur les quantités attribuées aux enfants. Celles-ci sont données par le Ministère de la Santé. Cependant, elles paraissent insuffisantes pour des enfants de CM1, qui ont des besoins différents que ceux du CP par exemple. De plus, les repas devront être livrés à 11h40 à la cantine de St Pont, afin que les enfants soient servis à 12h00. Il a également été convenu avec la responsable de la cantine scolaire que les services de la mairie doivent communiquer sur tout incident chaque fois que cela sera nécessaire.
- SIVOM Sioule et Bouble : réunion du bureau syndical du 14 février 2017. Préparation de l'assemblée générale du mois de mars.
- Conseils communautaires : réunions des 12 et 23 janvier 2017 : mise en place de la nouvelle organisation avec la nomination de Mme la Présidente Véronique POUZADOUX, et des vices présidents (15), mise en place des commissions, de la mutualisation du personnel... etc. c'est une organisation lourde et fastidieuse. Un autre conseil communautaire a lieu ce jour 23 février 2017, Marie Ange LAPRUGNE assiste à cette réunion.

Affaires Financières

Néant.

Néant.

Affaires Générales

4. Certificat électronique et dématérialisation des actes administratifs : autorisation de Mme le Maire à signer le devis et signer la convention ACTES :

Après renseignements pris auprès de l'ATDA, la convention pour la dématérialisation des actes se fait par le biais de l'ATDA, et c'est aussi elle qui fournit le certificat électronique nécessaire pour dématérialiser les actes administratifs. En effet, la plateforme ACTES permet d'envoyer en format dématérialisé toutes les délibérations et arrêtés, ainsi que les budgets, les actes des marchés publics, et autres, et recevoir immédiatement l'accusé réception faisant office de visa des services de l'Etat. Actuellement, chaque acte est porté en sous-préfecture par voie postale ou en main propre. Les frais d'envoi et de déplacements sont onéreux et les délais rallongés. Toutes les communes s'en équipent. C'est un passage obligatoire désormais dans la démarche nationale de modernisation de l'administration française. Le certificat électronique est payant : 136.80 € TTC lors de l'achat, puis 76.80 € TTC pour l'abonnement (meilleurs tarifs garantis par l'ATDA). Il est nominatif, et sera au nom de la personne qui transfère le document c'est-à-dire au nom de la secrétaire, ce transfert s'effectue uniquement après visa du maire.

Mme le Maire propose de passer au vote pour l'autoriser à signer la convention avec les services de l'Etat, et sur le montant du certificat électronique.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord pour l'acquisition d'un certificat électronique pour la dématérialisation des actes administratifs sur la plateforme ACTES, et autorise Mme le Maire à signer la convention avec les services de l'Etat. **Délibération n°01-2017 02 23/9.1.**

5. Communauté de Communes Saint-Pourçain Sioule Limagne : Transfert de la compétence PLUI :

Mme le Maire rappelle au Conseil Municipal que la loi ALUR prévoit que la Cté de Communes devient compétente en matière de Plan Local d'Urbanisme le lendemain d'un délai de 3 ans à compter de la publication de cette loi. Toutefois les communes peuvent s'opposer à la mise en œuvre du transfert automatique de la compétence PLUI si, dans les trois mois précédant le terme du délai de trois ans, soit entre le 27 décembre 2016 et le 27 mars 2017, au moins 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population s'y opposent. La situation des communes en terme de planification est actuellement très différente au sein de la nouvelle Cté de communes : PLU : 13 communes, carte communale : 15 communes, POS : 2 communes, et 31 communes n'ont pas de document d'urbanisme (7 documents en cours d'élaboration). Considérant qu'il paraît préférable d'accompagner l'ensemble des communes vers la réalisation de leur propre document d'urbanisme, plutôt que d'imposer une vision communautaire, qu'il apparaît difficile d'envisager le transfert de la compétence et la réalisation d'un PLUI alors que de nombreuses communes ne se sont pas encore confrontées à la réalisation d'un tel document, le Conseil Municipal à l'unanimité décide de s'opposer au transfert de la compétence en matière de PLU Intercommunal à la Communauté de Communes « Saint-Pourçain Sioule Limagne ». **Délibération n°02-2017 02 23/5.7.**

Projets / travaux / Investissement

6. Aire de jeux et espace public Rue du Château et Route de Broût-Vernet : demande de subventions :

Concernant l'aire de jeux du terrain communal Rue du Château et Route de Broût-Vernet, Mme le Maire rappelle que le Conseil Municipal avait délibéré pour faire une demande de subvention au titre de la réserve parlementaire auprès de M. Le Député de l'Allier et M. le Sénateur de l'Allier et au titre du Dispositif du Plan Ruralité 2017 auprès de la Région ARA, sur un montant estimatif de 22 500 € HT. M. le Député Gérard CHARASSE nous a accordé une aide de 10 000 € au titre de la réserve parlementaire 2017. La Région n'a pas encore répondu. En date du jeudi 09 février dernier, Mme le Maire a été informée qu'une demande de subvention pouvait être demandée au Département de l'Allier au titre du dispositif Aménagement d'espaces publics extérieurs, à hauteur de 30 % d'un montant subventionnable minimum de 30 000 € HT. Aussi la commission espaces publics propose au Conseil Municipal le projet revu pour un montant de 35 529.01 € HT sur devis. Le plan de financement se présente alors comme suit : Réserve Parlementaire : 10 000 €, Région Auvergne Rhône Alpes : 7 105.80 € et le Département de l'Allier : 10 658.70 €, pour un autofinancement de 7 764.51 €, soit un financement à 78% (maximum autorisé à 80%).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, est d'accord avec le projet de l'aire de jeux pour un montant de 35 529.01 € HT, approuve le plan de financement comme présenté ci-dessus, décide de déposer auprès de M. Le Député de l'Allier Gérard CHARASSE une demande de subvention au titre de la réserve parlementaire 2017, décide de déposer auprès de la Région Auvergne Rhône Alpes une demande de subvention au titre du Dispositif du Plan Ruralité 2017, décide de déposer auprès du Département de l'Allier une demande de subvention au titre du dispositif Aménagement d'espaces publics extérieurs, décide d'inscrire les crédits nécessaires en dépenses de la section d'investissement au budget 2017, et autorise Mme le Maire à signer tout document relatif à ce dossier. **Délibération n°03-2017 02 23/7.5.**

De plus, Mme le Maire propose de faire appel à une entreprise paysagiste qui est plus en capacité à nous conseiller pour l'aménagement de cet espace public.

7. INFORMATIONS DIVERSES :

- Passage du camion de l'AFABD: Mme le Maire rappelle au Conseil Municipal le passage du camion de l'Association Agir Ensemble Face au Diabète qui sera présente le mardi 07 mars 2017 à la salle polyvalente. Les élèves de la classe de St Pont seront accueillis le matin pour une information ludique et amusante sur les méfaits du sucre. Puis l'après-midi, à partir de 14h, tout le public est invité pour des conseils en alimentation, sur les droits des diabétiques, et un dépistage gratuit pour les personnes qui le souhaitent, effectué par notre infirmière Béatrice CONVAIN-KOENIG. Louis JARDI, notre ostéopathe, sera également présent un moment dans l'après-midi. Une collation sera offerte par la municipalité. Cette intervention est entièrement gratuite. Mme le Maire remercie Béatrice CONVAIN-KOENIG et Louis JARDI pour leur implication dans l'organisation de cette manifestation.
- Recensement de la Population : Mme le Maire informe le Conseil Municipal que le recensement s'est terminé le 18 février 2017. Il s'est très bien déroulé. Saint-Pont compte désormais 655 habitants sans compter les personnes résidantes occasionnellement c'est-à-dire les étudiants, les enfants en garde alternées, les personnes hospitalisées... La commune de Saint-Pont n'est donc pas loin de compter 700 habitants sur son territoire. A la vue des demandes de permis de construire depuis janvier 2017, il est certain que ce chiffre sera vite dépassé.
- Information sur les terrains à vendre Rue du Château et Route de Broût-Vernet : Mme le Maire informe le Conseil Municipal qu'un compromis a été signé et qu'il devrait voir son aboutissement. De plus, une offre a été faite pour le terrain F. Les personnes souhaitent consulter l'ABF avant de signer le compromis. 3 dossiers de présentation ont été communiqués sur demandes d'intéressés. En ce qui concerne les bâtiments de France, Mme le Maire contactera le correspondant responsable de notre territoire pour avoir des précisions sur les différentes prescriptions possibles sur ces terrains. A titre d'information, les baies vitrées et leurs volets roulants sont acceptés, les fenêtres normales devront avoir des volets normaux préconisés en bois.
- Installation de M. Louis JARDI : son installation officielle est pour le 1^{er} mars 2017. Le Département de l'Allier prendra en charge 4 mois de son loyer, puis la commune prendra en charge 3 mois. La quittance de loyer lui sera envoyée, à charge pour lui de se faire rembourser par le Département. Mme le Maire invite l'ensemble des élus à partager son installation dans leur entourage. Ses compétences seront confirmées par sa patientèle, mais il est important que dans un premier temps, la municipalité lui apporte tout le soutien possible.
- Point sur la demande d'adhésion à Vichy Communauté : la demande d'adhésion sera à l'ordre du jour du conseil communautaire du 30 mars 2017. La commune saura alors si Vichy Communauté accepte la venue de Saint-Pont. Les services financiers ont demandé des documents concernant notamment la fiscalité directe, afin d'étudier au mieux notre demande.
- Dossier sécheresse : Mme le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune a demandé une reconnaissance en état de catastrophe naturelle pour la sécheresse 2015, suite au dépôt de 12 demandes d'administrés ayant constatés des dégâts sur leurs biens. M. le Préfet de l'Allier n'a pas considéré que l'état de catastrophe naturelle puisse être retenu, compte-tenu des périodes de sécheresse déclarées (seule la commune de Bellenaves a été reconnue, sur les 78 communes de l'Allier ayant demandées). Une association de soutien aux victimes a été créée, dont Mme LIDON est la présidente. Elle a informé Mme le Maire que seul un service technique très élaboré pouvait être à même de remplir les dossiers. Suite à une réunion organisée par cette association, un habitant de St Pont s'est manifesté à la mairie afin qu'elle entreprenne un recours contre l'Etat pour que le territoire soit reconnue en état de catastrophe naturelle. Ce recours devait être déposé auprès du tribunal avant le 16 février, ce qui explique la convocation d'un conseil municipal extraordinaire. Mme le Maire s'est rapprochée dès le lendemain (17 février) de l'avocate en charge du dossier, qui nous a assuré d'une part que le coût de ce recours serait de 3450 € HT par commune et d'autre part, que ce recours serait inutile et n'aboutirait pas puisque ce sont les dates de

déclarations qui sont erronées. Il est recommandé aux administrés de refaire un courrier déclaration auprès de la mairie pour la sécheresse 2016. Mme le Maire informera par courrier les habitants concernés des démarches à suivre.

- Composition du bureau de vote des élections Présidentielles : scrutin des 23 avril et 07 mai 2017

Bureau de Vote :

Président : Agnès CHAPUIS
Vice-Présidents : Marie Ange LAPRUGNE
André BONNELYE
Assesseurs : Caroline BARDOT
Christophe DILON
Raymond MOULIN
Jacky RAMBEAUD
Nelly VERGNE
Maria BARTOLOMEU
Roland ARBOUSSET

Tenue du Bureau de vote :

	23 avril	07 mai
8h / 11h30	Christine MATHIAS Patrick DUFOUR Raymond MOULIN	Thierry SPAGNOLO André BONNELYE Nicolas AUROUX
11h30 / 15h00	André BONNELYE Roland ARBOUSSET Thierry SPAGNOLO	Nelly VERGNE Marie-Ange LAPRUGNE Patrick DUFOUR
15h00 / 18h00	Christophe DILON Jacky RAMBEAUD Maria BARTOLOMEU	Christophe DILON Raymond MOULIN Maria BARTOLOMEU

Il conviendra également de définir le bureau de vote et la tenue du bureau de vote pour les élections législatives des 11 et 18 juin 2017.

8. QUESTIONS DIVERSES :

Néant.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.